

Les lettres d'actualité – Italie

Regards sur l'économie italienne

La lettre économique et financière – 26 mars 2018

SOMMAIRE

FOCUS

- **Publication du « rapport pays » 2018 de la Commission européenne : l'Italie a accompli « certains progrès » dans la mise en œuvre des recommandations qui lui ont été adressées, mais le pays présente encore des déséquilibres macroéconomiques excessifs.**

CONJONCTURE ECONOMIQUE

- L'amélioration du marché du travail s'est poursuivie en 2017, en particulier pour les jeunes
- L'OCDE maintient ses prévisions de croissance pour l'Italie, à +1,5% en 2018

UNION EUROPEENNE

- Les ministres des finances italien et allemand font des propositions communes pour le budget de l'Union européenne

FINANCES PUBLIQUES

- Les recettes fiscales et sociales ont progressé de plus de 2% en 2017

REGIONS ITALIENNES

- Les régions Lombardie, Emilie-Romagne et Vénétie ont signé des accords avec l'Etat pour le transfert de compétences supplémentaires
- Les régions Marches et Ombrie souhaitent à leur tour obtenir plus de compétences

SECTEUR FINANCIER

- Les marchés obligataires demeurent stables en dépit des incertitudes politiques
- La banque CREVAL a réussi une augmentation de capital sur les marchés de 700M€
- L'association nationale des entreprises d'assurances (ANIA) publie les premières données relatives à la collecte des primes en 2017.

LE TABLEAU DE BORD DE LA CONJONCTURE

TABLEAU DE BORD

Indicateur	Date valeur	Valeur	Tendance	Indicateur	Date valeur	Valeur	Tendance
Croissance PIB en volume (g.a.)	4 ^e trim. 2017	+1,6%	→	Inflation IPCH (g.a.)	fév. 2018	+0,5%	↘
Taux de chômage	janv. 2018	11,1%	→	Inflation sous-jacente IPCH (g.a.)	fév. 2018	+0,5%	→
Taux de chômage des jeunes	janv. 2018	31,5%	↘	Production industrielle (g.a.)	janv. 2018	+4,0%	↘

Source : données ISTAT

FOCUS



Publication des « rapports pays » 2018 de la Commission européenne : l'Italie a accompli « certains progrès » dans la mise en œuvre des recommandations qui lui ont été adressées mais présente encore des déséquilibres macroéconomiques excessifs

La Commission a publié le 7 mars 2018, dans le cadre du Semestre européen, les rapports pays pour chaque Etats membres, qui inclut [pour l'Italie](#) un bilan approfondi des mesures de prévention et de correction des déséquilibres macroéconomiques.

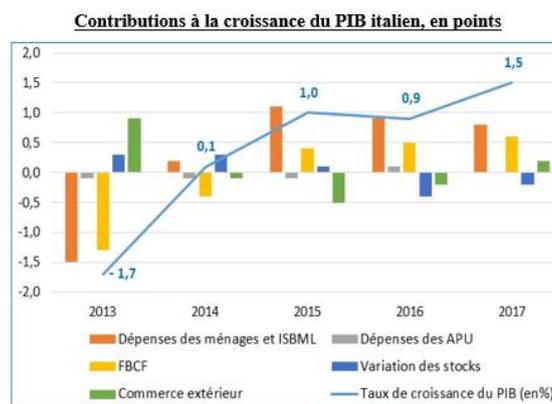
La Commission juge que, dans l'ensemble, l'Italie a accompli « certains progrès » dans l'application des recommandations qui lui ont été adressées par le Conseil le 22 mai 2017, avec des nuances. Des « progrès substantiels » ont été réalisés en matière de conformité fiscale et de lutte contre la corruption et « certains progrès » dans la réforme de l'administration publique, la libéralisation de certains marchés, la stabilisation du secteur bancaire et la rationalisation des dépenses sociales. A l'inverse, des « progrès limités » ont été accomplis dans la mise en œuvre du programme de privatisations, dans l'allègement de la charge fiscale pesant sur les facteurs de production et leur substitution par des taxes moins pénalisantes pour la croissance, la réduction de la durée des procès de justice civile et l'amélioration du cadre juridique de l'insolvabilité, l'amélioration du marché du travail et la participation des « deuxièmes apporteurs de revenus » au marché du travail. **Au total, la Commission fait le constat que l'Italie a accompli au moins « certains progrès » dans la mise en application de 60% des recommandations** (ou CSR – *Country-Specific Recommendations*) **qui lui ont été adressées au cours de la période 2011-2017**, avec une mise en œuvre intégrale de 5% des CSR, des progrès substantiels pour 20% et certains progrès pour les 35% restant. Les plus grandes avancées ont été réalisées dans la lutte contre la corruption et la réforme de l'administration publique ainsi que, dans une moindre mesure, dans le secteur bancaire, le marché du travail et l'ouverture des marchés à la concurrence. A l'inverse, des « progrès limités » ont réalisés dans la mise en œuvre des autres CSR.

L'Italie présente encore des déséquilibres macroéconomiques excessifs (procédure MIP : *Macroeconomic Imbalance Procedure*), principalement en raison d'un niveau de dette publique important, une productivité en quasi-stagnation, un stock de prêts non performants (NPL) demeurant élevé et un marché du travail présentant encore des rigidités.

CONJONCTURE ECONOMIQUE

La croissance italienne s'est accélérée en 2017

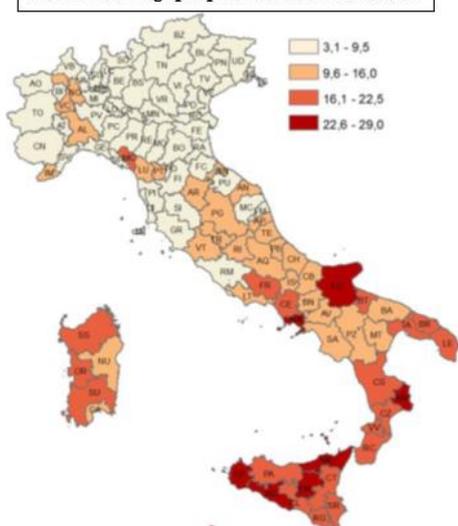
L'activité s'est accélérée en 2017 avec une croissance du PIB réel de +1,5%, après +0,9% en 2016 (source ISTAT). La consommation des ménages et la formation brute de capital fixe (investissement) sont les principaux contributeurs à la croissance du PIB (+0,8 point et +0,6 point respectivement) avec en particulier une accélération des investissements en matériels de transport (+35,5%) et la confirmation de la reprise des investissements dans la construction (+1,1%). La croissance a également bénéficié de la contribution du commerce extérieur redevenue positive (+0,2 point) après trois années de contribution négative. L'ensemble des secteurs d'activité ont contribué à la croissance du PIB, à l'exception de l'agriculture, sylviculture et pêche dont la valeur ajoutée s'est réduite de 4,4% en volume par rapport à 2016.



Source ISTAT

L'amélioration du marché du travail s'est poursuivie en 2017, en particulier pour les jeunes

Taux de chômage par province en % - Source ISTAT



Selon l'ISTAT, le nombre d'emplois a augmenté en 2017 pour la quatrième année consécutive (+265 000 emplois par rapport à 2016) mais sans retrouver son niveau de 2008. Cette amélioration a concerné essentiellement les salariés (+371 000), principalement en contrat en durée déterminée (+298 000). Les emplois à temps plein ont augmenté pour la troisième année consécutive (+1,3%) et la part de l'emploi à temps partiel subi s'est réduite à 11,4% du total des emplois (-0,3 point par rapport à 2016). Le taux de chômage a poursuivi son recul (11,3% en moyenne après 11,7% en 2016), à un rythme accéléré pour les jeunes de moins de 25 ans (34,9%, soit -2,8 points par rapport à 2016). La situation est contrastée au niveau territorial : la baisse du chômage a été plus importante dans les régions du nord de l'Italie que dans celles du Mezzogiorno (-8,0% contre -0,5%).

Le coût du travail a augmenté de 0,8% par rapport à 2016 (+1,1% dans l'industrie et +0,6% dans les services) après la diminution enregistrée en 2016. Cette hausse s'explique, selon l'ISTAT, par

la reprise économique mais aussi par l'augmentation des charges sociales (+1,5%) avec la fin des mesures d'exonérations pour les embauches en CDI. Les salaires ont augmenté en moyenne de 0,5% dans l'industrie et les services.

L'OCDE maintient ses prévisions de croissance pour l'Italie à +1,5% en 2018

L'OCDE maintient ses prévisions de croissance pour l'Italie à +1,5% en 2018 et +1,3% en 2019 dans ses dernières *Perspectives économiques intermédiaires*, alors que la croissance continuerait à se renforcer au niveau mondial à un rythme de +3,9% en 2018 puis 2019 et resterait solide en Allemagne et en France. Les prévisions pour la zone euro sont revues à la hausse à +2,3% en 2018 et +2,1% en 2019.

L'Italie est le deuxième pays européen ayant enregistré le plus grand nombre de primo-demandeurs d'asile en 2017

Selon Eurostat, l'Italie est le 2^{ème} pays de l'Union européenne avoir enregistré le plus grand nombre de demandes de primo-demandeurs d'asile (126 600, soit 20% du total des demandes enregistrées dans l'Union européenne), derrière l'Allemagne (31%) et devant la France (14%).

UNION EUROPEENNE

Les ministres des finances italien et allemand font des propositions communes pour le budget de l'Union européenne

Dans la perspective des négociations à venir sur le Cadre Financier Pluriannuel post 2020 de l'Union européenne, les ministres des finances italien, M. Padoan, et allemand, M. Altmaier, se déclarent ouverts, [dans un document](#) conjoint publié le 23 février 2018, à une réorientation du budget européen vers le financement de « biens publics européens » et proposent que la politique de cohésion soit renforcée en concentrant les ressources vers des investissements et des projets de réforme qui contribuent au renforcement de la croissance, de la compétitivité et de la productivité dans les régions les plus faibles.

Six « biens publics européens » sont identifiés par les ministres :

- La gestion des frontières européennes ;
- La défense (Fonds européen pour la Défense - FED) ;
- La sécurité (y inclus la cyber-sécurité et la lutte contre le terrorisme) ;
- Les investissements communs transfrontaliers qui contribuent à l'achèvement du marché unique (Union de l'innovation, Union digitale et Union énergétique) ;
- La citoyenneté européenne par des programmes tournés vers les jeunes et les générations futures, tels que la promotion de la mobilité européenne (via Erasmus) et le lancement de projets culturels transnationaux ;
- Le climat.

Pour réformer la politique de cohésion, les ministres proposent en particulier d'utiliser les ressources européennes pour des projets d'investissements qui soutiennent la croissance et l'emploi et suggèrent d'utiliser les fonds structurels pour des projets qui contribuent à la mise en œuvre des recommandations adressées dans le cadre du Semestre européen. Ils proposent aussi de prendre en compte, dans les critères d'éligibilité, des indicateurs sociaux et de solidarité.

FINANCES PUBLIQUES

Les recettes fiscales et sociales ont progressé de plus de 2% en 2017

Selon le [rapport publié par le Dipartimento delle Finanze et la Ragioneria dello Stato](#), les recettes fiscales et sociales ont augmenté de 2,1% en 2017 par rapport à 2016, soit 14,6 Md€ supplémentaires dont 9,1 Md€ au titre de la fiscalité (+1,9%) et 5,5 Md€ au titre des contributions sociales (+2,5%). Les recettes de TVA en particulier ont progressé de 4,2% (+5,3 Md€) et représentent près de 27% des recettes fiscales.

ECONOMIE REGIONALE

Les régions de Lombardie, Emilie-Romagne et Vénétie ont signé des « accords préalables » avec l'Etat pour le transfert de compétences supplémentaires

Le Secrétaire d'Etat aux affaires régionales, Gianclaudio Bressa, a signé au nom du gouvernement, le 28 février, [un accord préalable avec chacun des présidents des régions Lombardie, Emilie-Romagne et Vénétie pour la concession d'une « autonomie différenciée » plus étendue](#) au titre de l'article 116 de la Constitution, à la suite des négociations lancées à la demande de ces régions (cf. [Regards sur l'économie italienne de décembre 2017](#)). Ces accords, qui seront soumis à l'examen du nouveau parlement, précisent les principes généraux, la méthodologie et les compétences transférables en matière de politique de l'emploi, d'éducation, de santé et de protection de l'environnement. Ils prévoient également la mise en place d'une commission paritaire Etat-régions qui sera chargée de fixer les modalités de transferts des ressources financières, humaines et logistiques correspondant aux compétences transférées.

Les régions des Marches et de l'Ombrie souhaitent à leur tour obtenir plus de compétences

Après le Piémont et la Ligurie (cf. [Regards sur l'économie italienne de janvier 2018](#)), les présidents des régions Marches et Ombrie ont annoncé à leur tour, le 16 mars, souhaiter engager des négociations avec l'Etat pour obtenir le transfert de compétences supplémentaires. Deux délibérations jumelles ont été adoptées en ce sens. Les Marches et l'Ombrie représentent respectivement 2,4% et 1,3% du PIB réel italien en 2016.

SECTEUR FINANCIER

Les marchés obligataires demeurent stables en dépit des incertitudes politiques

Le résultat des élections italiennes du 4 mars 2018, sans majorité claire, n'a pas provoqué de turbulence sur les marchés financiers, et en particulier sur les marchés obligataires où l'évolution du spread italien (ou écart de rendement entre les obligations italiennes et allemandes à 10 ans : BTP 10A et Bund 10A) reste très stable. De même, les émissions de dette souveraine italienne se déroulent normalement. La confirmation de la notation souveraine italienne par les agences Fitch et Moody's quelques jours après les élections (BBB avec perspective stable pour Fitch et Baa2 avec perspective négative pour Moody's) conforte cette stabilité.

Le spread a évolué entre le 5 février et le 16 mars dans une fourchette d'une vingtaine de points (entre 121 points le 7 février et 141 le 23 février).

La banque CREVAL a réussi une augmentation de capital sur les marchés à hauteur de 700 M€

L'importante augmentation de capital de 700 M€ lancée le 19 février 2018 par la banque Credito Valtellinese (Creval), a été un succès. Plus de 9 millions de droits d'option ont été exercés, pour la souscription de 5 816 053 200 actions nouvelles, pour une contre-valeur totale de 581,6 M€, suivi de la vente en bourse de 1,87 million de droits d'option non exercés pendant la période d'option, qui a permis souscription de 1 180 552 413 nouvelles actions pour une valeur de 118 M€.

L'association nationale des entreprises d'assurances italienne (ANIA) a publié le 19 mars les premières données relatives à la collecte des primes en 2017

Les premiers résultats pour 2017 publiés par l'ANIA (*Associazione Nazionale Imprese Assicuratrici*), encore provisoires, font état d'une collecte de primes à hauteur de 152,6 Md€, soit en baisse de 2,2% par rapport à 2016, ce qui est dû à la contraction de l'activité sur le segment « vie » (-3,1%) compensée partiellement par l'activité du secteur « dommages » (+1,1%).

Les entreprises d'assurances européennes opérant en Italie en régime d'établissement ont enregistré en 2017 une augmentation de 0,7% des primes collectées qui touche aussi bien le segment vie (+1,2%) que le segment dommages (+0,2%). Avec un volume total de 8,9 Md€ de primes, ces entreprises représentent 6% de part de marché (pour les entreprises les plus importantes) ; ce chiffre pourrait atteindre 7% dans les résultats définitifs intégrant toutes les entreprises enregistrées.

Pour mémoire, le secteur de l'assurance italien a présenté en 2016 un bénéfice net de 5,7 Md€, soit un résultat stable par rapport à l'année précédente, avec une rentabilité des capitaux propres à 8,6% (9,2% sur le secteur vie et 7,8% sur le secteur dommages).

Le Service économique régional de Rome publie également une lettre d'information sur l'industrie et le développement durable: « **Sostenibile** ». Elle est consultable en suivant [ce lien](#).

Copyright

Photo en première page : © Editions internationales du Patrimoine

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service économique régional (adresser les demandes à rome@dgtresor.gouv.fr). ©

Clause de non-responsabilité

Le service économique régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : SER de Rome
Ambassade de France en Italie - Service économique régional - © DGTRESOR.
Responsable de la publication : Vincent Guittón

Adresse : Piazza Farnese 48
ROME 00186
ITALIE

Redigé par : Sophie Argence, Béatrice Di Piazza, Cécile Tassin
Coordonné par : Federica Mercanti
Revue par : Arnaud Guigné

TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE

et

Service économique
régional